

VERS LA SAUVEGARDE ET L'UTILISATION DURABLE DES FORETS D'AFRIQUE CENTRALE

Par
Daniel NGANTOU
Directeur Régional de l'UICN
Afrique Centrale

ENJEUX DES ECOSYSTEMES FORESTIERS D'AFRIQUE CENTRALE

Les forêts du Bassin du Congo couvre environ 217 millions d'hectares et renferment près de 200 millions de personnes. De manière générale, le maintien des écosystèmes forestiers d'Afrique Centrale est compromis par les activités humaines qui s'y développent dont les impacts se ressentent aux niveaux écologique, socioculturel et économique.

C'est ainsi qu'environ un million d'ha de forêts sont dégradées chaque année en Afrique Centrale, qu'un million de tonnes de viande de brousse est consommé en moyenne par an.

HISTORIQUE

En 1995, des idées de développement de l'initiative sont émises par les membres de l'UICN, notamment le Cameroun, le Congo, la RDC, l'Alliance Nationale pour la Nature (ANN), le Centre pour l'Environnement et le Développement du Cameroun (CEDC).

En mai 1996 à Brazzaville, en République du Congo, la Conférence sur les Ecosystèmes de Forêts Denses et Humides d'Afrique Centrale (CEFDHAC) ou Processus de Brazzaville est créée avec l'UICN BRAC comme secrétariat provisoire.

Le premier atelier de planification des activités de la CEFDHAC s'est tenu à Kinshasa **en 1997**.

Au cours des conférences bisannuelles, fora écologiques sous-régionaux au sein desquels les recommandations et les résolutions sont prises par consensus, toutes les parties ont voix au chapitre. Ainsi les cinq premières conférences qui se sont tenues respectivement à Brazzaville au Congo (mai 1996), à Bata en Guinée Equatoriale (**en juin 1998**), à Bujumbura au Burundi (juin 2000), à Kinshasa en République Démocratique du Congo (**juin 2002**), à Yaoundé au Cameroun (**mai 2004**) se sont focalisées sur la nécessité de privilégier l'émergence d'une vision commune, la bonne gouvernance et la lutte contre la pauvreté dans la gestion des écosystèmes forestiers d'Afrique Centrale. L'étape de Kinshasa en juin 2002 avait abouti à l'adoption solennelle des statuts du Processus de Brazzaville par toutes les parties prenantes à la conservation des écosystèmes forestiers d'Afrique centrale.

NATURE DE LA CEFDHAC

La Conférence sur les Ecosystèmes de Forêts Denses et Humides d'Afrique Centrale (CEFDHAC) ou Processus de Brazzaville est une plate-forme de concertation et d'échange d'expériences dans le domaine des écosystèmes forestiers d'une part, et d'orientation à travers l'articulation de tous les groupes d'acteurs intervenants en Afrique centrale d'autre

part. Elle concrétise la volonté politique des Etats de la sous-région de parvenir à une vision commune de la conservation et de l'utilisation durable des écosystèmes de forêts denses et humides d'Afrique Centrale.

VISION

Une sous-région d'Afrique centrale juste qui valorise les ressources dans l'équité et la garantie de sa durabilité.

L'objectif global de la CEFDHAC est d'encourager les acteurs concernés par la gestion des forêts dans les pays d'Afrique centrale à conserver les écosystèmes forestiers et à veiller à une utilisation durable et équitable des ressources qu'ils recèlent.

Ses **objectifs spécifiques** sont, entre autres, de :

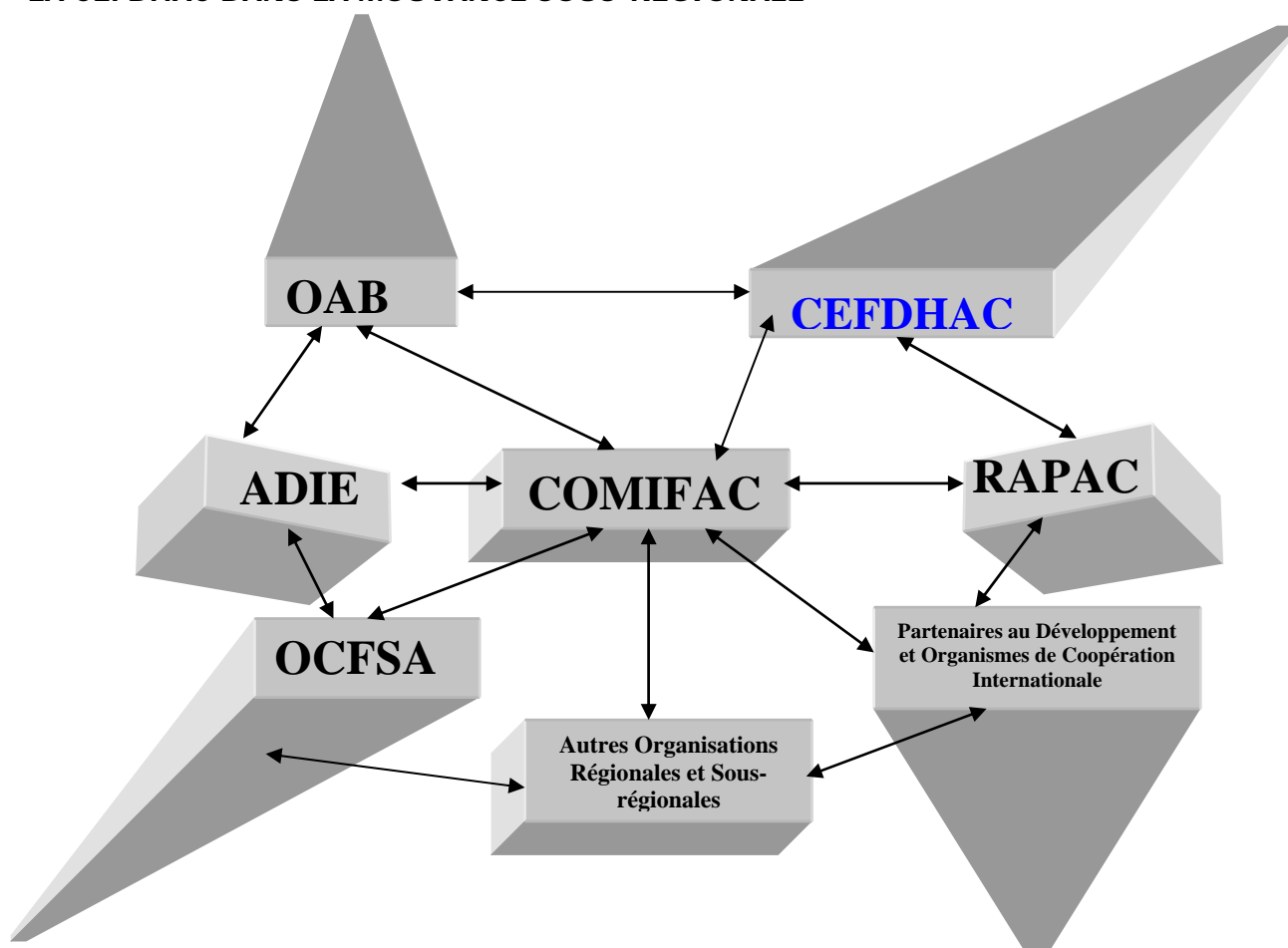
- favoriser la cohérence des interventions dans les écosystèmes forestiers en Afrique Centrale ;
- proposer des programmes et initiatives régionaux cohérents à la conservation des ressources forestières en Afrique centrale ;
- organiser des fora écologiques sous-régionaux et nationaux et les ouvrir à tous les acteurs concernés ou intéressés par la conservation de la biodiversité en Afrique centrale ;
- réfléchir sur la sécurité écologique, notamment la gestion des conflits transfrontaliers et nationaux axés sur les ressources biologiques en Afrique Centrale, y compris la gestion des parcs pour la paix ;
- animer les débats sur l'intégration dans les processus régionaux de gestion des ressources forestières des éléments de base pour la mise en cohérence des politiques et lois forestières et le développement des aires protégées transfrontalières en Afrique Centrale ;
- participer à l'élaboration et à la vulgarisation des lois nationales et/ou transfrontalières pouvant contribuer à réglementer la bonne gestion des écosystèmes forestiers nationaux et/ou transfrontaliers d'Afrique Centrale.

ESPACE GEOGRAPHIQUE

Actuellement, dix pays sont membres de la CEFDHAC : Burundi*, Cameroun, Congo, République Démocratique du Congo, Gabon, République Centrafricaine, Rwanda*, Sao Tome & Principe* et Tchad.

(*) Les pays non couverts par la COMIFAC

LA CEFDHAC DANS LA MOUVANCE SOUS-REGIONALE



LES ACTEURS CONCERNES

La CEFDHAC est ouverte à tous les intervenants du secteur forestier de la sous-région notamment les politiques (Gouvernements et Parlementaires), les techniciens, les institutions de formation et de recherche, le secteur privé, les Organisations Non Gouvernementales et les Populations Autochtones et locales qui souscrivent à la Déclaration de Brazzaville.

ORGANISATION ET FONCTIONNEMENT

Les principaux organes du Processus de Brazzaville sont :

- **La Conférence** qui est l'organe suprême. Elle se réunit tous les deux ans, de façon rotative dans l'un des pays membres.
- **La Présidence** qui est assurée par le ministre en charge des écosystèmes forestiers du pays hôte de la dernière Conférence.
- **La Coordination** qui est basée à Brazzaville, est assurée par un haut cadre nommé par la conférence ;
- **Le Correspondant National**, il est un cadre de haut niveau désigné par le Ministre en charge des forêts pour assurer le suivi technique des activités de la CEFDHAC à l'échelle nationale ;
- **Le Correspondant National Adjoint**, issu de la société civile, assiste le Correspondant National dans ses fonctions ;

- **Les Groupes de contact nationaux**, constitués à l'échelle nationale par les représentants de tous les intervenants dans le secteur forestier ;

L'UICN assure le rôle d'agence de facilitation de la CEFDHAC. Son mandat est de mobiliser les ressources financières qui permettront la mise en œuvre des résolutions et recommandations de la CEFDHAC d'une part, de développer et de consolider les réseaux existants d'autre part.

AXES STRATEGIQUES DE LA CEFDHAC

Ils sont les suivants :

- Dialogue politique
- Paix et sécurité
- Écosystèmes forestiers et la lutte contre la pauvreté
- Biodiversité
- Aménagement forestier et partenariat
- Suivi et évaluation
- Transversaux (Communication et gouvernance environnementale)
- Financement durable.

FORCES DE LA CEFDHAC

Elles se résument en termes de :

- ✓ Bonne couverture régionale ;
- ✓ Bonne relation avec la COMIFAC ;
- ✓ Bonne expérience dans l'organisation et la facilitation des fora sous-régionaux et nationaux (processus de concertation) sur la gestion et l'utilisation des ressources naturelles ;
- ✓ Grande visibilité dans le choix des thèmes porteurs et dans la définition des axes stratégiques de ses interventions ;
- ✓ Capacité de forger des alliances avec des initiatives nationales et sous-régionales de gestion des écosystèmes forestiers ;
- ✓ Ouverture et démocratie ;
- ✓ Disponibilité des statuts adoptés par toutes les parties prenantes.

REALISATIONS DE LA CEFDHAC

Elles sont axées vers :

- l'organisation régulière des réunions statutaires ;
- Les études et la production des documents divers ;
- La formation en planification et la programmation des groupes de contact ;
- L'appui au développement des modules de formation et l'actualisation des programmes dans les institutions sous-régionales ;
- L'appui au développement des réseaux existants ;
- L'analyse et la synthèse des études et projets menés en matière de conservation des forêts dans le Bassin du Congo.

OPPORTUNITES DE LA CEFDHAC

L'on peut citer entre autres :

- L'engagement des parties prenantes ;
- La confiance des bailleurs des fonds ;

- La disponibilité de l'Agence de Facilitation (UICN) et de l'équipe du programme d'appui ;
- La constance dans le fonctionnement et le respect des obligations contractuelles ;
- L'engagement de 10 pays de la sous-région.

PERSPECTIVES DE LA CEFDHAC

- Redynamisation des Groupes nationaux de contact ;
- Renforcement de l'esprit forum ;
- Renforcement des synergies avec les initiatives pertinentes ;
- Renforcement des réseaux pertinents (Parlementaires pour la gestion durable des écosystèmes forestiers d'Afrique centrale, Peuples autochtones, Directeurs de forêts, femmes africaines pour le Développement Durable, Africain d'Action forestière) ;
- Implication de la société civile dans les processus locaux, nationaux et internationaux (AFLEG, NEPAD, PSFE, Fora Locaux) ;
- Appui technique à la COMIFAC.

RELATIONS INSTITUTIONNELLES AVEC COMIFAC

Ces relations sont quotidiennement vécues et se traduisent à travers :

- Le Sommet des Chefs d'Etat ;
- Les organes de la COMIFAC ;
- La Conférence des Ministres ;
- Le Secrétariat exécutif ;
- Le Forum sous-régional* ;
- Les Fora nationaux*.

(*) Points d'encrage de la CEFDHAC et de la COMIFAC.

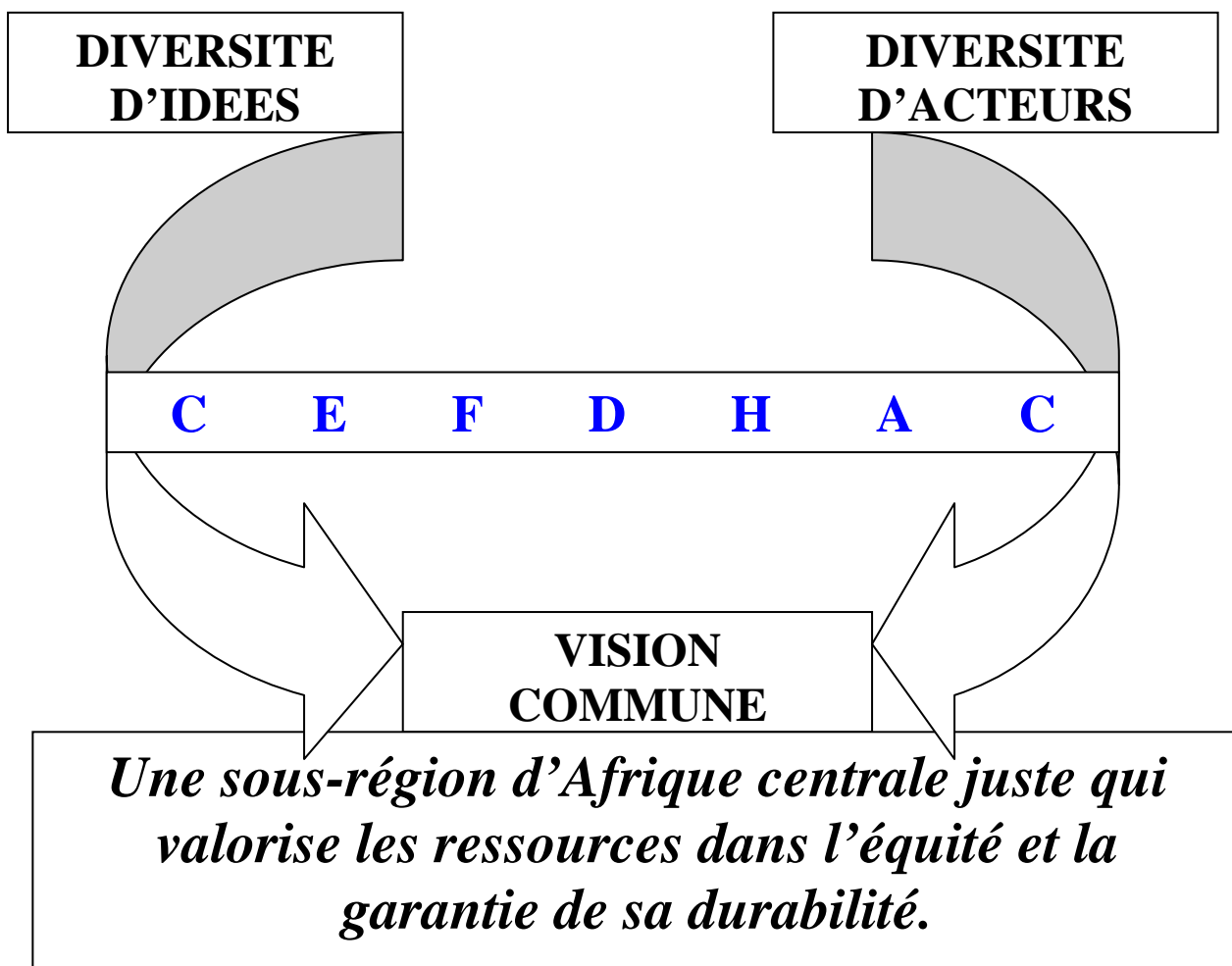
AUTRES INITIATIVES/INTITUTIONS SOUS-REGIONALES PARTENAIRES A LA CEFDHAC

Ils s'agit de :

- La Conférence des Ministres en charge des Forêts d'Afrique centrale (COMIFAC)
- L'Organisation Africaine du Bois (OAB)
- L'Agence Internationale pour le Développement de l'Information Environnementale (ADIE)
- L'Organisation pour la Conservation de la Faune Sauvage d'Afrique (OCFSA)

PARTENAIRES FINANCIERS DE LA CEFDHAC

- Le Programme Régional de l'Afrique Centrale pour l'Environnement (CARPE) ;
- L'Union Européenne (UE) ;
- Ministère néerlandais de la Coopération au développement (DGIS) ;
- L'Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture (FAO) ;
- L'Organisation Internationale des Bois Tropicaux (OIBT) ;
- La Convention sur le Commerce International des Espèces de la Faune et de la Flore sauvages menacées d'extinction (CITES) ;
- La Fondation McArthur ;
- Le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD) ;
- L'Agence Allemande de Coopération Technique (GTZ) ;
- Coopération Belge.



ADRESSE

Agence de Facilitation de la CEFDHAC
Bureau Régional de l'UICN pour l'Afrique Centrale
B.P : 5506 Yaoundé - CAMEROUN
Tel : 237- 221 64 96
Fax : 237- 221 64 97
E-mail : iucnbrac@iucn.org
Site web : www.iucn.org/places/brac/programme/cefdhac/html